

# Le moulin de Saint-François-de-Sales et le traité d'hydraulique appliquée de l'abbé Thomas-Laurent Bédard

PIERRE-ÉDOUARD LATOUCHE, UNIVERSITÉ LAVAL

Un manuscrit d'une soixantaine de pages, abondamment illustré, rédigé dans les tous premiers mois de l'année 1792 par l'abbé Thomas-Laurent Bédard (1747-1795) et conservé depuis aux Archives du Séminaire de Québec (ASQ, Sém. 92, 16)<sup>1</sup>, se rapporte à la reconstruction du moulin hydraulique de Saint-François-de-Sales suite à sa destruction par les glaces et les crues au printemps 1789. Le moulin de Saint-François était situé sur l'île Jésus au nord de Montréal et appartenait au Séminaire de Québec, une institution où l'abbé Bédard occupait, à l'époque, le poste de procureur, une fonction qui plaçait sous sa juridiction directe l'administration des biens temporels de la communauté, dont un certain nombre de moulins à eau<sup>2</sup>.

Ce manuscrit se divise en trois parties. La première, strictement théorique, d'une dizaine de pages (folios 1-8), consiste en un exposé des principes hydrauliques touchant la vitesse de chute de l'eau, la friction de cet élément sur un plan incliné ainsi que sa vélocité. C'est à cette section théorique, et non pas à l'ensemble du texte, que se rapporte pensons-nous l'intitulé de la première page (folio 1) : « *Quelques Principes touchant les machines hydrauliques* ». Toutefois, aux fins de cette communication, et par souci de clarté, nous donnerons à l'ensemble du document le titre de manuscrit des *Principes*.

Une deuxième partie, plus empirique, d'une dizaine de pages (folios 10-18), porte sur l'hydrographie canadienne et ses caractéristiques selon l'emplacement des moulins en amont ou en aval des Trois-Rivières. L'abbé Bédard y discute des différents types de roues en usage à l'époque dans la vallée du Saint-Laurent selon les caractéristiques de l'alimentation en eau, une typologie qu'il accompagne de quelques dessins représentant soit des roues horizontales, soit des roues à simple ou à double engrenages (Figure 1)<sup>3</sup>.

Enfin dans la dernière partie, la plus longue et la plus importante (folios 18-74), l'abbé Bédard expose en détail certaines modifications à apporter à la reconstruction du moulin de Saint-François — reconstruction, à ce moment-là, déjà en cours. Rappelons en effet qu'à la fin de l'été 1789, soit

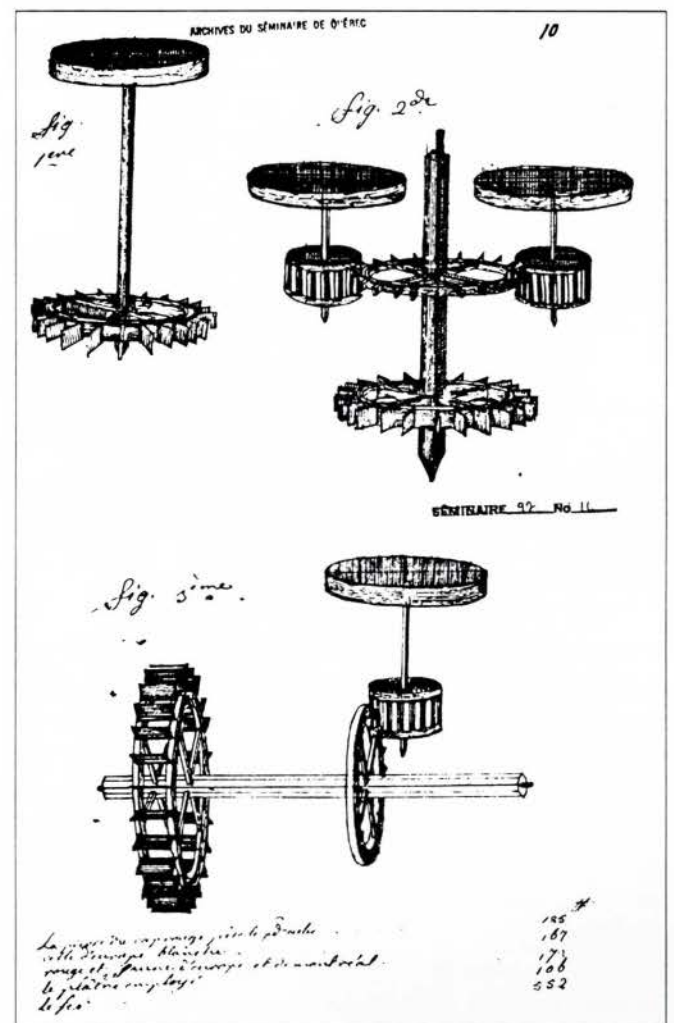


Figure 1. Abbé Thomas-Laurent Bédard, dessins de roues et de mouvements à propulsion hydraulique, page 10 de « *Quelques Principes touchant les machines hydrauliques* », encre sur papier, début 1792, 28 x 22 cm. (ASQ, Sém. 92, 11, folio 9)

quelques mois seulement après la destruction du moulin, les directeurs du Séminaire avaient demandé à l'abbé Bédard de dresser les plans d'un nouvel édifice<sup>4</sup>. Ce dernier allait

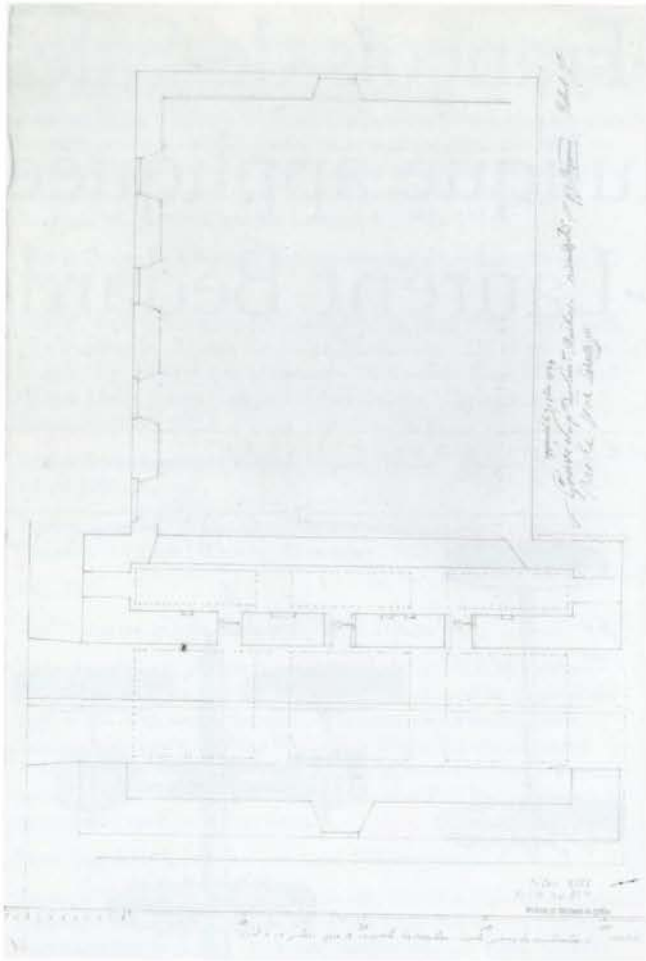


Figure 2. Abbé Thomas-Laurent Bédard, plan du rez-de-chaussée du moulin de Saint-François-de-Sales, encre sur papier, 30 septembre 1789, 38 x 54 cm. (ASQ, T-211, 8-7, F.: X-151)

s'acquitter rapidement de cette tâche puisque dès le 30 septembre les dessins du nouveau bâtiment étaient approuvés par les directeurs, comme en témoigne leurs signatures apposées conjointement à celle du procureur, au bas d'un plan du rez-de-chaussée (Figure 2). Les travaux débutèrent peu après, mais progresseront très lentement, puisqu'à l'hiver 1791, au moment d'ajourner le chantier pour la saison, les murs ne s'élevaient encore qu'à l'arasement du premier plancher<sup>5</sup>.

C'est au cours de cette période que le procureur allait repenser les plans de l'édifice, cherchant avant tout à mettre celui-ci à l'abri des crues printanières, un problème qui affligeait le moulin depuis sa construction en 1716. Le moulin de Saint-François était en effet construit sur le bord d'une rivière dont les débordements au printemps étaient notoires. Celle-ci se précipitait à l'intérieur du moulin par l'ouverture de l'axe de la roue, inondant par là même la chambre des machines. Sous l'effet de l'eau les mécanismes, qui étaient en bois, gonflaient. A la retraite de la rivière ceux-ci séchaient puis fendaient. Cette contraction désembotait les engrenages

qu'il fallait, par la suite, refaire à grands frais<sup>6</sup>. Pour mettre fin de façon définitive à ce cycle désastreux — une amélioration que n'envisageait aucunement le premier projet — l'abbé Bédard allait concevoir la construction d'une roue surdimensionnée, une roue géante si on veut, dont l'axe aurait été situé quelques pieds au-dessus du niveau le plus élevé de la rivière, mettant ainsi son ouverture à l'abri d'inondations futures (Figures 3, 4).

L'application de cette idée toute simple posait cependant quelques problèmes techniques. Non seulement fallait-il exhausser les murs afin d'accommoder un axe surélevé, mais il fallait aussi repenser tous les mécanismes, dont les dimensions et le nombre étaient évidemment affectés par la modification apportée au diamètre et à la hauteur de la roue. C'est aux dessins de ces mécanismes, à la façon de les construire pour assurer leur régularité et leur exactitude qu'est consacré tout le reste du manuscrit (Figure 5)<sup>7</sup>.

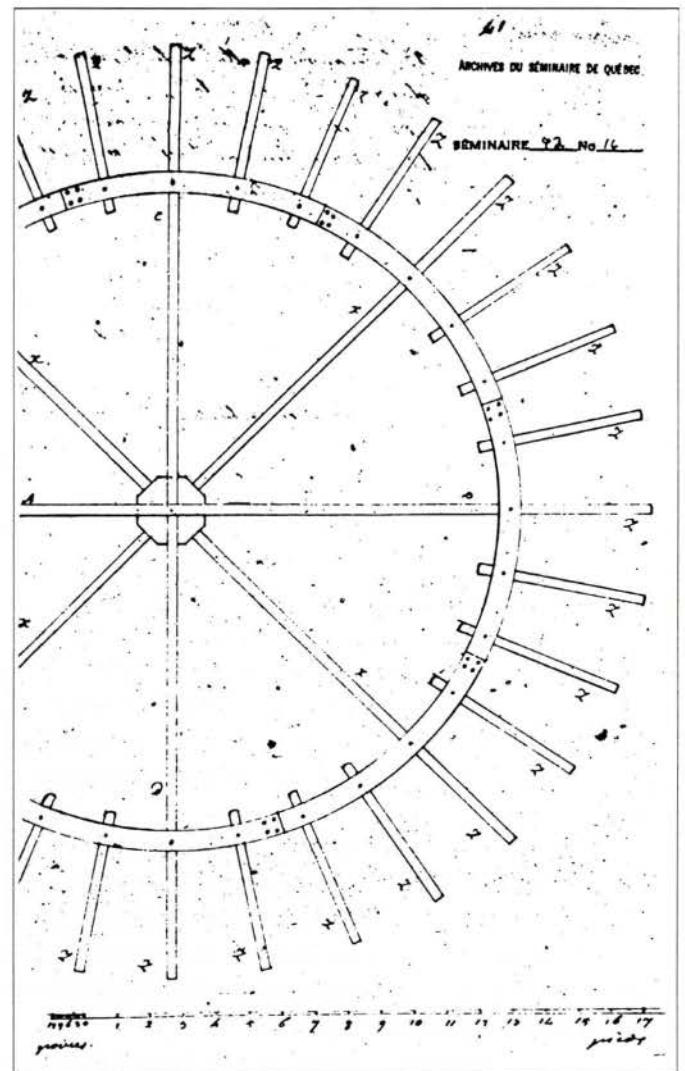


Figure 3. Abbé Thomas-Laurent Bédard, coupe d'une roue surdimensionnée proposée pour la réédification du moulin de Saint-François-de-Sales, page 41 de « Quelques Principes touchant les machines hydrauliques », encre sur papier, début 1792, 28 x 22 cm. (ASQ, Sém. 92, 11, folio 40)

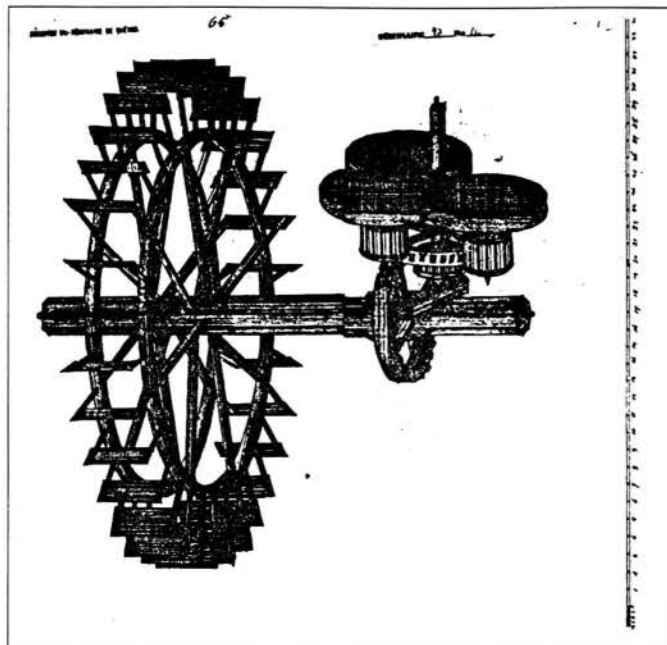


Figure 4. Abbé Thomas-Laurent Bédard, dessin d'une roue surdimensionnée et de ses mouvements proposée pour la réédification du moulin de Saint-François-de-Sales, page 65 de « Quelques Principes touchant les machines hydrauliques », encre sur papier, début 1792, 28 x 22 cm. (ASQ, Sém. 92, 11, folios 63-64)

Voilà ce que l'on sait sur ce document. Ce que l'on ne sait pas, et c'est peut-être là l'essentiel, c'est, finalement, pourquoi le procureur Bédard l'a écrit ? Aucune page titre, aucune dédicace, aucun préambule, bref aucun des « trucs » propres au monde de l'édition manuscrite ou imprimée — indiquant traditionnellement soit la destination générale d'un ouvrage (Académie, grand public, société savante), soit son destinataire précis (Prince, protecteur, journal intime), — ne sont là pour nous renseigner quant à la fonction de ce document auprès de ce public. Muet quant à son usage, ce document l'est encore plus quant à son auteur. Nulle part en effet Bédard n'a-t-il signé son manuscrit. Certes on reconnaît son écriture, et le détail du texte nous permet de confirmer son « autorité », mais l'anonymat patent du document n'en demeure pas moins singulier<sup>5</sup>. Le manuscrit des *Principes* appartiendrait-il à cette catégorie de textes qui ne connaissent qu'une diffusion interne, tels certains documents administratifs confinés au sein des institutions les ayant produits, ce qui expliquerait à la fois l'anonymat du document et l'absence de « dédicace ».

Voilà qui est possible. Mais dans ce cas de quel parcours interne et de quelle « administration » s'agit-il ? Celle du chantier du moulin peut-être ? Nous serions alors devant un document s'y rapportant directement, tel un volumineux devis que le procureur Bédard aurait remis directement entre les mains d'un maître d'oeuvre. Voilà qui semble peu probable. En effet bien que le recours à des documents écrits soit d'usage fréquent dans les chantiers Canadiens au XVIII<sup>e</sup> siècle — le

premier projet de l'abbé Bédard faisait explicitement référence à des « directives écrites s'y rapportant » (voir Figure 2) — le manuscrit des *Principes* semble non seulement ne pas porter les traces d'un tel usage, mais surtout mal adapté à une application aussi concrète. En effet, si tel avait été le cas, de quelle utilité aurait été la partie théorique ?

Un parcours institutionnel plus limité encore, soit non plus entre le chantier et l'abbé Bédard, mais bien entre ce dernier et ses collègues immédiats, nommément les directeurs du Séminaire, semble plus probable. En effet si l'on se rappelle que cette amélioration au projet de 1789 n'était pas sollicitée — son auteur l'ayant mûrie en marge du chantier principal — et que les règles de fonctionnement interne du Séminaire plaçaient entre les mains des directeurs toutes les décisions relatives à la construction des moulins, on conçoit alors sans peine que ce document avait pour objet de publiciser auprès des collègues du procureur un projet jusqu'à là gardé dans

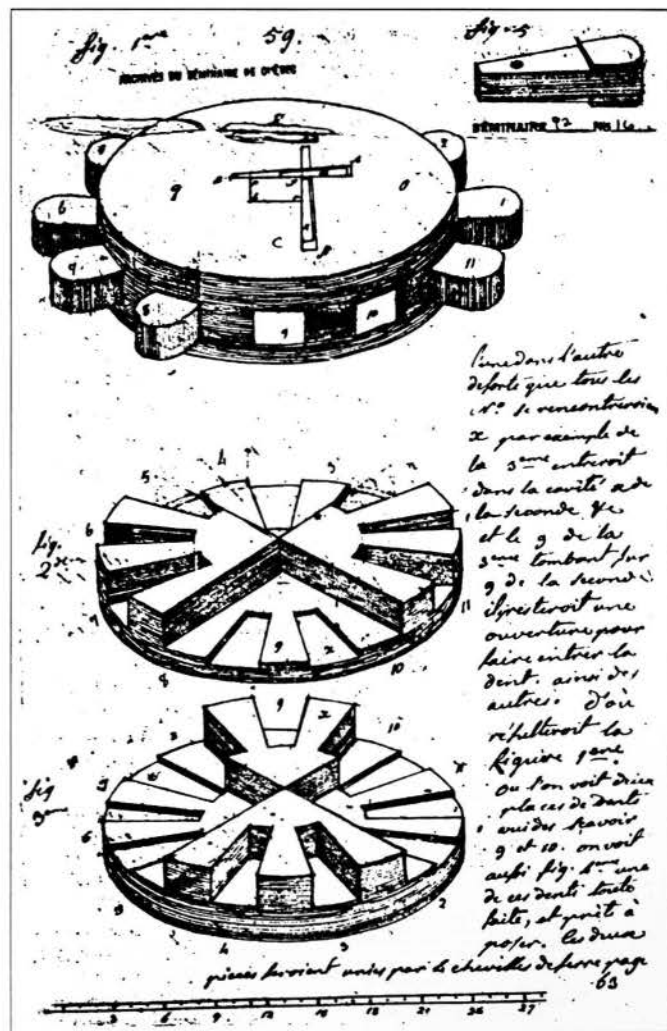


Figure 5. Abbé Thomas-Laurent Bédard, dessin des mouvements d'une roue proposée pour la réédification du moulin de Saint-François-de-Sales, page 59 de « Quelques Principes touchant les machines hydrauliques », encre sur papier, début 1792, 28 x 22 cm. (ASQ, Sém. 92, 11, folio 58)

l'ombre. Bref, que nous sommes ici devant un effort d'écriture important concédé à un processus décisionnel incontournable<sup>9</sup>.

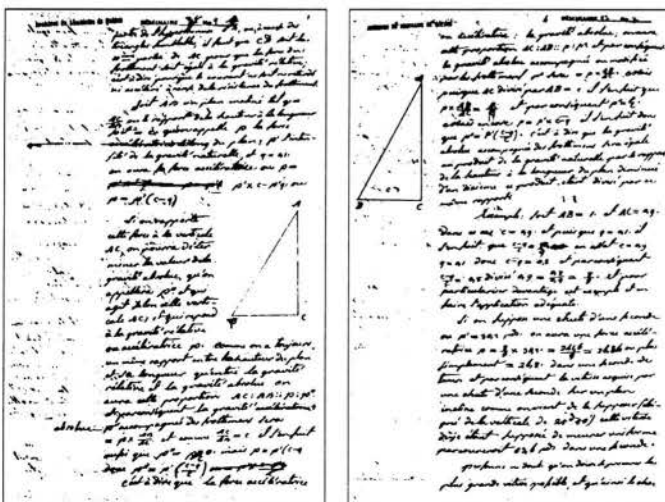
Une comparaison entre une première version partielle de ce document, soit des 18 premières pages, et sa transcription finale, nous permet d'étayer en partie cette hypothèse<sup>10</sup>. Cette comparaison laisse clairement apparaître en effet, d'un texte à l'autre, toute une panoplie de corrections, de repentirs, d'ajustements touchant la position des paragraphes, des dessins, voir même de certaines sections de ligne. Or toutes ces décisions, comme nous tenterons de le démontrer, sont faites en fonction de critères de lisibilité, de maniabilité et d'esthétique du texte, comme si l'auteur avait cherché à adapter celui-ci d'avance en fonction du regard et de l'usage d'une autre personne, appréhendant chez ce lecteur une réception difficile, un effort de lecture, qu'il aurait, tout naturellement, voulu ménager. Ce travail d'édition, de plus-value consacré à la mise en page, est compatible avec celui auquel se serait astreint le procureur Bédard si, comme nous le pensons, son manuscrit avait été écrit pour être lu par les directeurs du Séminaire. Pourquoi l'auteur aurait-il retouché son manuscrit dans ce sens si celui-ci n'était destiné qu'à son propre usage, s'il n'en devait être que l'unique lecteur ?

Cette volonté éditoriale d'ajuster la présentation en fonction du « confort » du lecteur — notamment de minimiser le va-et-vient constant entre image et texte propre à ce type de littérature technique — est particulièrement à l'œuvre si l'on compare la page « 1 » (folio 2) de la première version, à la page « 3 » (folio 2) du manuscrit des *Principes* (Figures 6-7). Le déplacement vers la marge du dessin d'un triangle, qui occupe, dans la première version, le milieu du texte, modifie il va sans dire, non pas le contenu du projet — le texte ne connaît que quelques changements syntaxiques — mais bien

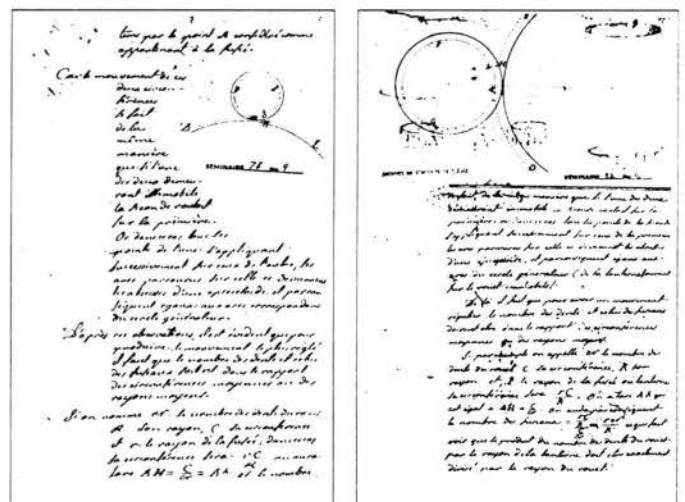
son apparence. Or cette modification va dans le sens d'une meilleure lisibilité de l'ensemble, largement améliorée par ce déplacement. Quelques pages plus loin (folio 8; Figure 9) l'auteur procède de façon similaire lorsqu'il renvoie au haut de la page 9 un dessin représentant des cercles de roues, maladroitement développé, dans la première version, entre le texte et la marge de droite (folio 8; Figure 8). Ce transfert permet à l'auteur cette fois-ci d'agrandir le dessin et de le mieux détailler. Remarquons qu'une ligne double, absente dans la première version, a été ajoutée, pour faire figure de séparation entre la rubrique et l'image, séparant l'une et l'autre de façon plus décisive encore.

D'autres transferts, plus subtils, mais allant toujours dans le sens d'une meilleure lisibilité et maniabilité, sont également manifestes, notamment dans le nettoyage systématique de la marge de gauche : un processus d'épuration soutenu tout au long de la retranscription, par lequel l'auteur élimine toutes sections de lignes, ou « alinéas inversés », les resserrant vers la droite (Figures 6-7; 8-9). Si ce déplacement permet de libérer un espace pour les illustrations, comme nous l'avons vu plus tôt, on observe plus loin qu'il s'agit aussi de créer un espace fonctionnel, pouvant recevoir d'éventuels rajouts ou précisions à apporter au texte, suite à une relecture finale du document, sans devoir lover cette information maladroitement entre des lignes ou dans des marges trop étroites. Cette décision éditoriale de réserver une colonne d'espace pour des oublis éventuels montre à quel point le procureur Bédard avait planifié d'avance la rédaction de son texte.

Ce travail d'éclaircissement et de planification des séquences d'écritures ne se limite pas aux seuls rapports entre texte, dessins et rajouts potentiels. Il touche aussi les rapports entre les illustrations, comme on peut le constater en comparant



Figures 6, 7. À gauche : Abbé Thomas-Laurent Bédard, figure géométrique, encre sur papier, début 1792, 28 x 22 cm. (ASQ, Sém. 78, 9, folio 2); à droite : figure géométrique, encre sur papier, début 1792, 28 x 22 cm. (ASQ, Sém. 92, 11, folio 3)



Figures 8, 9. À gauche : Abbé Thomas-Laurent Bédard, dessin d'un cercle de roues, encre sur papier, début 1792, 28 x 22 cm. (ASQ, Sém. 78, 9, folio 8); à droite : dessin d'un cercle de roues, encre sur papier, début 1792, 28 x 22 cm. (ASQ, Sém. 92, 11, folio 8)

des dessins de roues contenus dans la première version (folio 1) à ceux leurs correspondant dans le manuscrit des *Principes* (folio 9; Figure 10)<sup>11</sup>. Bien que le transfert implique ici des modifications autres qu'éditoriales — les roues décrites d'un texte à l'autre ne sont pas toutes les mêmes — les modifications apportées à la mise en page touchent encore une fois la lisibilité de l'ensemble, voir même son esthétique si l'on tient compte de l'amélioration considérable apportée à la qualité graphique des dessins d'une planche à l'autre. Ainsi les mitoyennetés gênantes des « *fig 1<sup>re</sup>* » et « *fig 2<sup>de</sup>* » de la première version, où les meules se chevauchent, ont été éliminées dans la retranscription. La ligne un peu grossière, qui faisait figure de séparation primitive, n'est pas reprise par Bédard dans la seconde version non plus. Enfin, fait intéressant, les références structurelles à l'architecture et aux appuis dans la maçonnerie, visibles dans les trois figures de la première version, ont été complètement omises dans le manuscrit des *Principes*, pour ne laisser apparaître que les mécanismes, développés en perspective, comme flottant dans l'espace de la page.

En organisant les paragraphes de façon plus synthétique, en négociant des marges bien franches pouvant recevoir, éventuellement, des notes en apostille, en planifiant d'avance les rapports entre texte et dessins, bref en portant une attention aussi importante à la facture de son manuscrit, le procureur Bédard démontre une volonté éditoriale soucieuse d'une lecture à venir, celle de ses collègues, véritable public-destinataire, à notre avis, de ce manuscrit.

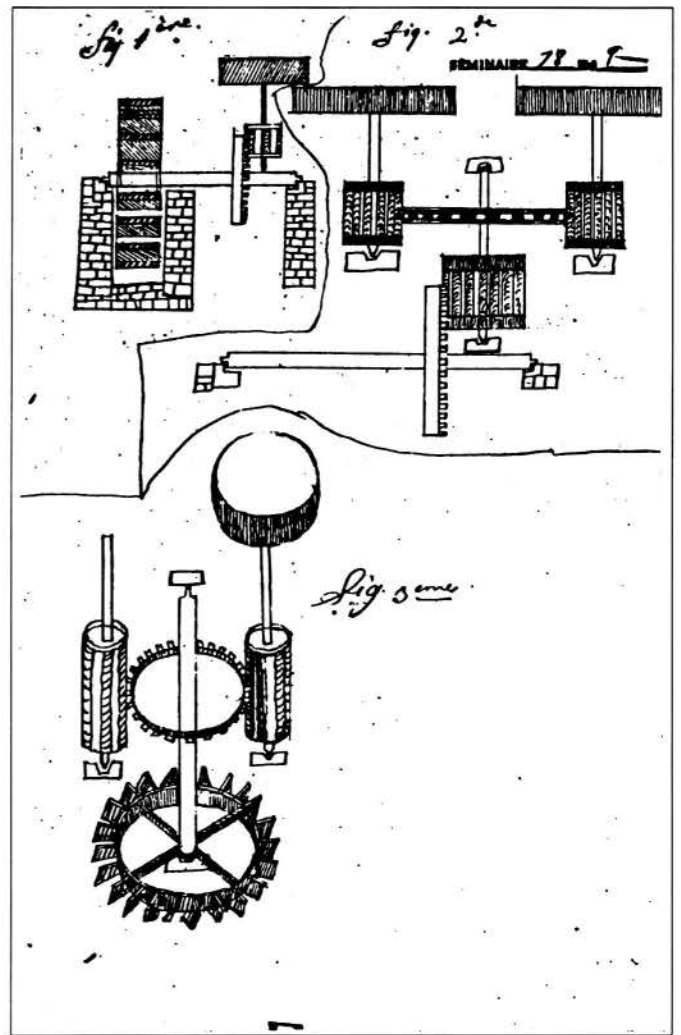


Figure 10. Abbé Thomas-Laurent Bédard, dessins de roues et de mouvements à propulsion hydraulique, encre sur papier, début 1792, 28 x 22 cm. (ASQ, Sém. 78, 9, folio 1)

## Notes

- 1 Pour une biographie de Thomas-Laurent Bédard, consulter *Dictionnaire Biographique du Canada*, volume IV, Québec, Presses de l'Université Laval, 1980, 53-54. Ses activités scientifiques et son enseignement au Séminaire de Québec font l'objet de commentaires plus fouillés dans les ouvrages suivants : Noël Baillargeon, *Le Séminaire de Québec de 1760 à 1815*, Québec, 1981, 184-193; et Claude Galarneau, « La vie culturelle au Québec (1760-1790) », dans *L'art du Québec au lendemain de la Conquête (1760-1790)*, catalogue d'exposition, Québec, 1977, 87-99. Pour une description détaillée des fonds d'archives du Séminaire de Québec, consulter *Répertoire des services d'archives de la région, de Québec et de Chaudières-Appalaches*, Québec, Services d'archives de la région de Québec, 1994, 30-31, et André Dionne, *Bibliographie de l'île Jésus*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1992.
- 2 Pour une introduction au système seigneurial au Canada en général et à l'île Jésus en particulier, voir : W.B. Munro, *The Seigneurial System in Canada: A Study in French Colonial Policy*, London, 1907, 101-25; Louise Deschênes, « L'évolution du régime seigneurial au Canada : le cas de Montréal aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles », dans *Recherches sociographiques*, mai-août 1971, 161-66; Sylvie Dépatie, *Aspects du Régime seigneurial à l'île Jésus*, Cahiers d'histoire de l'île Jésus, Québec, Presses de l'Université Laval, 1981, 19-25. Le mémoire de maîtrise de Dépatie donne une excellente analyse de l'administration tant québécoise que locale du domaine seigneurial de l'île Jésus, et permet de comprendre en détail le processus de gestion de l'équipement minotier : « L'administration seigneuriale de l'île Jésus au XVIII<sup>e</sup> siècle », M.A. Histoire, Université de Montréal, 1979. Pour une description de l'activité architecturale au Séminaire de Québec dans le dernier tiers du XVIII<sup>e</sup> siècle, voir la contribution de Luc Noppen, « L'architecture au Québec (1760-1790) », dans *L'art du Québec au lendemain de la Conquête (1760-1790)*, 100-139.
- 3 « Je ne connais pas qu'on ait fait jusqu'ici dans cette province des moulins où la roue soit horizontale. Ils ont tous des roues verticales, et toute la différence qu'on peut y remarquer c'est que les unes reçoivent l'eau par-dessus et les autres par-dessous. Depuis les Trois Rivières en descendant on en voit qui reçoivent l'eau par dessous; mais depuis les Trois Rivières en remontant on en voit très peu qui la prennent par dessus. La raison en est que dans la partie inférieure il y a beaucoup de petites rivières et de collines qui procurent des chutes considérables. Au lieu que dans la partie supérieure il y a très peu de petites rivières et point de collines » Archives du Séminaire de Québec [ASQ], Sém. 92, 16, [folios 11-12].
- 4 La décision de reconstruire fut prise en plusieurs étapes. Initialement le procureur avait été dépêché par les directeurs à Montréal « pour voir et examiner s'il sera possible de réparer le moulin de St-François avec plus de solidité ». (ASQ, Grand Livre, 16 août 1789.) Lorsque les dépenses pour ce voyage furent, par la suite, comptabilisées dans le livre de compte, la décision de rebâtir semble alors avoir été déjà prise si l'on se fie à l'énoncé « voir à rebâtir le moulin ». (ASQ, Livre de compte C-37, 23 septembre 1789.) Enfin, quelques jours plus tard, le registre des délibérations note que « le procureur commencera incessamment les bâtisses du moulin dans l'île Jésus suivant le plan proposé par lui ». (ASQ, Grand Livre, 30 septembre 1789.)
- 5 « Actuellement les proportions sont prises tout autrement » écrit le procureur Bédard à la page « 16 » (folio 15). Plus loin (folios 21-33) il indique en détail l'état du moulin tel qu'il se trouve à la fin de l'année 1791 et au début de 1792, et précise les modifications à apporter à la partie déjà élevée de la structure. Les dépenses pour la construction du moulin s'élevèrent à la fin de 1791 à un total de £25954 95s comme en fait foi une longue liste de paiements entrés dans les comptes du Séminaire en décembre. Voir ASQ, Livre de compte C-35, décembre 1791, page 99.
- 6 « [...] tous les hivers les eaux s'élèvent et entrent par l'ouverture de l'arbre dans l'appartement des rouets. Elles mouillent et font enfler tous les bois de cet assemblage et font tout briser et éclater, de plus les bois de l'engrenage se renflent, s'attendrissent et se mangent aussitôt que les eaux étant retirées on fait tourner le moulin. Mais ce n'est pas tout, et le séjour de l'eau dans cet appartement, et l'humidité qui y demeure pendant presque tout l'été fait pourrir tous les mouvements ». ASQ, Sém. 92, 16, 14-15 (folios 13-14).
- 7 La vulnérabilité du moulin de Saint-François n'est pas spécifique à cette structure. Tous les moulins au Canada, comme en Europe, soit hydrauliques soit éoliens, sont hypersensibles, à cette époque, aux variations brusques de leur source énergétique. Il n'est donc pas étonnant que des recherches similaires à celles de l'abbé Bédard aient été entreprises ailleurs à la même époque. En fait le XVIII<sup>e</sup> siècle va voir se succéder de très nombreux projets de moulins qui chercheront à régulariser l'apport des sources conventionnelles d'énergie, notamment en cherchant à remplacer l'eau et le vent par d'autres sources d'énergie soit humaine (moulin manuel de l'architecte Mansart en 1741, de Delevault la même année, du mécanicien Reutter en 1770, de Berthelot en 1772, de l'architecte Nicolet en 1779), soit animale (moulin à cheval de l'architecte Chapuis en 1732, du prévôt des marchands de Paris en 1735), soit combustible (moulin à vapeur de l'Anglais Blakey en 1772) ou marémotrice. Pour une excellente description de ces travaux, et du contexte scientifique et social entourant leur conception, voir l'étude de Steven L. Kaplan, *Les vents de Paris : pouvoirs et approvisionnement dans la France d'Ancien Régime*, Paris, 1988, 196-201. Pour mieux comprendre l'application de ces recherches au Canada, notamment celles des procédés d'Oliver Evans au Haut-Canada entre la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle et les années 1830, voir l'ouvrage de Felicity L. Leung, *Les moulins à provende et à farine de l'Ontario*, Série histoire et archéologie 53, Ottawa, Parcs Canada, 1988.
- 8 L'hypothèse voulant que ce document nous soit parvenu incomplet ne peut pas, pensons-nous, être retenue. Un examen minutieux du manuscrit des *Principes*, laisse clairement apparaître l'ajout d'une pagination par l'auteur à la toute fin du processus d'écriture. En effet, si l'auteur, en un premier temps de ce processus, au moment de faire référence à un autre passage du texte, a laissé un blanc, il est, par la suite, une fois la pagination ajoutée, venu combler ce blanc en y inscrivant la page appropriée. Or cette pagination est totale, c'est-à-dire qu'elle s'applique à l'ensemble du cahier des *Principes* sans exception, puisque des pages entières de brouillon, couvertes de calculs, placées à la toute fin du texte, ont même été numérotées. La première page du cahier, tel qu'il se présente à nous aujourd'hui, puisqu'elle porte le numéro « 1 », correspond donc, de toute évidence, à la « page titre » du document tel qu'initialement composé par le procureur Bédard.
- 9 Pour une description détaillée des modes de gestion employés par le Séminaire de Québec dans l'exploitation de ses biens temporels, voir l'étude de Dépatie, « L'administration seigneuriale de l'île Jésus au XVI<sup>e</sup>-II<sup>e</sup> siècle, 116-133 ». Précisons toutefois qu'en ce qui a trait au faire valoir indirect, s'il constitue le mode de gestion favorisé par le Séminaire de Québec au cours de cette période, comme l'explique Dépatie, il ne s'applique pas en ce qui concerne la gestion des bris extraordinaires des moulins, tels ceux que connaît le moulin de Saint-François en 1789. Tout ce qui touche les réparations majeures, a fortiori les reconstructions, relève directement du Séminaire comme le préciseront tous les baux du moulin au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle. Voir par exemple le bail fait à Louis Beaulieu, en septembre 1765, où il est écrit « à l'exception des gros murs, poutres, lambourdes, solivaux, comme aussi les fers, vrilles s'ils viennent à casser ils seront à refaire en neuf, refaits aux frais des messieurs sieurs bailleurs ». Archives nationales du Québec à Montréal, Bail du moulin de l'île Jésus à Louis Beaulieu, min. du not. Coron, 9 septembre 1765.
- 10 Il s'agit d'un manuscrit d'une vingtaine de pages, sans titre, d'un format plus petit que celui des *Principes* mais de la même main, portant la cote ASQ, Sém. 78, 9. La date de rédaction du manuscrit, soit l'année 1791, nous est donnée à la page 10 (folio 15) : « le Smre fait construire un moulin à l'île Jésus présentement 1791 ». Une autre pièce manuscrite, beaucoup plus courte, est à mettre en rapport avec ces deux documents. Il s'agit d'un texte de 11 pages, sans illustrations, intitulé *Pour se procurer un moulin*, et qui appartient à la même liasse que celle des *Principes*, auquel il se confond facilement, leurs formats étant identiques. (ASQ, Sém. 92, #16.) Une inscription en page titre, « après le 15 mars 1792 », d'une écriture inconnue mais autre que celle du rédacteur, tient lieu de date, mais sous toutes réserves.
- 11 ASQ, ms 92, 16, p.10.